

Sport : un fichier public des éducateurs sportifs professionnels



Les associations peuvent désormais consulter un « portail public des éducateurs sportifs » sur le site <http://eapspublic.sports.gouv.fr> afin de collecter des renseignements sur des éducateurs sportifs professionnels.

Ce portail permet en indiquant au moins deux lettres du nom et deux lettres du prénom de l'éducateur recherché d'obtenir des informations sur sa carte professionnelle (numéro, date d'expiration et autorité de délivrance) et de connaître les qualifications obtenues par celui-ci (date d'obtention, date de la dernière révision et date du prochain recyclage). Le site permet aussi de s'informer sur les conditions d'exercice de chaque qualification et de visualiser la photographie de l'éducateur.

À savoir : il est possible, en scannant, avec un smartphone ou une tablette numérique, le code QR présent sur la carte professionnelle d'un éducateur sportif d'accéder directement à ses qualifications et prérogatives d'exercice.

[Arrêté du 24 mai 2017, JO du 16 juin](#)